

Monsieur l'Orateur, dans ses moments de calme, avant d'être entièrement enivré de sa propre éloquence, mon honorable ami a tenté d'exposer certains arguments pondérés. En premier lieu, il veut savoir ce que nous sommes, où nous sommes, ce que je pense que nous sommes ou bien si nous sommes ce qu'ils ont dit que nous étions...

(Des applaudissements et autres démonstrations dans le couloir ayant été entendus dans la Chambre):

Le grand auteur de droit constitutionnel a amené son jury constitutionnel avec lui.

Un MEMBRE: Ils écoutent le discours de mon honorable ami.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quand mes honorables collègues auront fini tout à fait, je poursuivrai.

Un MEMBRE: Poursuivez!

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ai-je la permission de continuer?

Un MEMBRE: Avez-vous prêté le serment?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Monsieur l'Orateur, je comprends parfaitement les agissements de mes honorables amis. C'est tout ce qu'ils peuvent faire dans les circonstances actuelles et tout cela est dû au courroux de certains honorables députés qui ne peuvent comprendre l'état de choses existant.

Monsieur l'Orateur, il y a deux jours, nous avons présenté une déclaration pour exposer les faits exacts à la Chambre. On ne saurait mettre ces faits en doute. Il est parfaitement vrai que nous ne sommes que des ministres intérimaires. Il est également vrai que nous dépendons autant de la Chambre et que la Chambre peut contrôler nos actes aussi bien que si nous avions prêté le serment douze fois. Nous sommes tout autant responsables envers la Chambre que si nous touchions un traitement et la distinction qu'il faut réellement établir est que nous n'en touchons pas. Quelle est véritablement la difficulté? C'est la question qu'on doit se poser. Vient-elle de ce que mes honorables collègues n'aiment pas à voir des ministres travailler sans recevoir de salaire, car c'est le seul ennui, au point de vue pratique. Nous avons, monsieur l'Orateur, des ministres qui travaillent sans toucher de traitement.

Un MEMBRE: C'est malheureux!

M. CAHILL: Et sans autorité!

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est peut-être l'opinion de mon honorable ami. Ce n'est pas la vérité. Ils agissent exactement de

la même façon que les ministres intérimaires l'ont toujours fait. Il n'y a aucun changement en cela.

M. WOODSWORTH: Puis-je poser à l'honorable député une question semblable à celle que je lui ai déjà posée? L'honorable député prétend-il que si, à un moment quelconque, un cabinet, ou les membres d'un cabinet, décidaient de se passer de traitement pendant une année, ils auraient droit, à cause de cela, d'administrer les affaires de l'Etat sans subir d'élections?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pas du tout. Nous nous entendons tous sur un point: comme l'a admis l'honorable représentant de Québec-Est (M. Lapointe), il peut y avoir des ministres intérimaires pendant de courtes périodes. C'était son argument. Quel était le communiqué fait à la Chambre? Qu'il ne s'agissait que de nominations temporaires pour liquider les affaires de la Chambre.

M. GUERIN: Les honorables députés sont-ils responsables de leurs actes à la Chambre?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui. Il appartient entièrement à la Chambre de dire si elle veut que nous liquidions ou non les affaires de la Chambre.

M. GARLAND (Bow-River): S'il en est ainsi, comme le déclare l'honorable député, il est vrai que la seule différence essentielle entre la position dans laquelle ils se trouvent présentement et celle dans laquelle ils pourront se trouver bientôt en devenant ministres titulaires au lieu de ministres intérimaires, c'est le fait qu'il ne leur est pas payé de traitement, est-il de quelque nécessité qu'ils deviennent en aucun temps ministres?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il s'agit ici, c'est reconnu, d'une situation temporaire. Je parle de la situation touchant la période temporaire quant à nos devoirs.

M. GARLAND (Bow-River): Est-ce l'opinion de l'honorable député que tout en n'agissant présentement que temporairement, lui et ses collègues ne se conforment pas à la constitution et qu'ils n'ont aucun pouvoir?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Non.

M. GARLAND (Bow-River): C'est la conséquence logique.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nullement. Mon honorable ami n'a pas suivi mon argument. Les anciens ministres qui ont pris la parole au cours de ce débat ont reconnu que la Chambre peut avoir des ministres intérimaires et que ces ministres intérimaires peuvent s'acquitter des fonctions de leur charge.